

**Délibération portant approbation du volet commun du contrat pluriannuel de site
ComUE Université de Lyon 2022 - 2026**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2023 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le volet commun du contrat pluriannuel de site ComUE Université de Lyon 2022 - 2026**, annexé à la présente délibération.

Vote :

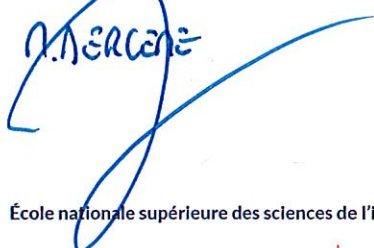
Membres en exercice : 28
Quorum de présence : 15
Votes exprimés : 22
Dont
Pour : 22
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2023

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE



La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT PLURIANNUEL DE LA COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITÉ DE LYON 2022-2026

VOLET COMMUN DU CONTRAT

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Contrat pluriannuel de la Communauté d'universités et établissements Université de Lyon pour les années 2022-2026
--

entre

- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
représenté par

Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

d'une part

- La Communauté d'universités et établissements Université de Lyon
représentée par

Monsieur Frank Debouck, président

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale.....	4
II. Axes stratégiques et objectifs	5
Axe 1 – Transformer et organiser la structure de coordination territoriale	5
<i>Objectif 1 : Réaliser la transformation institutionnelle en ComUE expérimentale, adaptée à une organisation confédérale.....</i>	6
<i>Objectif 2 : Adopter une organisation interne efficiente et agile en capacité de répondre pleinement aux missions confiées</i>	6
<i>Objectif 3 : Définir un projet d'attractivité et d'évolution des talents au sein de la ComUE.....</i>	7
<i>Objectif 4 : Assurer la stabilité financière de la ComUE et la qualité de ses procédures.....</i>	7
Axe 2 – Accompagner et soutenir les stratégies des établissements	8
<i>Objectif 1 : Proposer une coordination des stratégies RSE des établissements pour en amplifier la portée et l'ambition.....</i>	8
<i>Objectif 2 : Assurer une coordination en formation et en recherche</i>	9
<i>Objectif 3 : Favoriser l'émergence et accompagner des projets de structuration du site</i>	11
Axe 3 – Coordonner et piloter des objets d'intérêt commun	11
<i>Objectif 1 : Définir une politique immobilière partagée et pluriannuelle avec l'objectif principal de développer la résilience des campus</i>	11
<i>Objectif 2 : Renforcer les actions en faveur d'une politique vie étudiante partagée pour favoriser le bien-vivre des étudiants sur le site</i>	12
<i>Objectif 3 : Développer le continuum entrepreneuriat-innovation-transfert</i>	13
<i>Objectif 4 : Soutenir la diffusion des savoirs au plus grand nombre (Sciences & Société).....</i>	14
<i>Objectif 5 : Assurer un portage efficace et robuste d'objets issus d'appels à projets en cours et à venir</i>	15
Axe 4 – Valoriser le site et l'ancrer dans son écosystème.....	15
<i>Objectif 1 : Consacrer les liens avec les collectivités territoriales pour inscrire le système universitaire dans des dynamiques conjointes</i>	16
<i>Objectif 2 : Conforter la dynamique des relations internationales, via les dispositifs d'accueil communs et de nouveaux projets de coopération inter-établissements.....</i>	17
<i>Objectif 3 : Coordonner une stratégie de marques pour assurer le développement de chacun des établissements et du collectif au service du rayonnement et de la lisibilité du site.....</i>	18
III. Mise en œuvre du contrat.....	18
IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons	19

I. Présentation générale

Le site universitaire de Lyon Saint-Étienne se caractérise par une offre extrêmement riche en matière d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau couvrant l'ensemble des domaines disciplinaires et un large spectre allant de la recherche fondamentale à l'innovation.

Comptant 11 établissements membres et 24 associés¹, alliant universités et grandes écoles publiques et privées, rassemblant 6 800 chercheurs et enseignants-chercheurs, 4 700 doctorants (800 thèses ont été soutenues en 2021), 177 laboratoires de recherche, le site s'est en particulier distingué par la labellisation d'outils au service d'une recherche et d'une formation d'excellence : 11 LabEx², 2 Instituts Convergence, 2 EUR³, 1 IRT⁴, 1 ITE⁵, 1 SATT⁶, 2 IDEFI⁷, 1 NCU⁸, 1 e-FRAN⁹, etc.

Implanté sur deux aires métropolitaines d'influence, le site accueille plus de 200 000 étudiants dont plus de 152 000 au sein des établissements membres et associés de la ComUE (rentrée 2020-21) avec des effectifs en constante augmentation qui attestent de leur attractivité (diversité et qualité de l'offre de formation et de la recherche déployées dans les établissements).

Au cours des 15 dernières années, plusieurs étapes de coopération ont été menées entre les établissements du site visant à coordonner les actions de chacun et à en maximiser l'impact : d'abord regroupés au sein du PRES, puis de la ComUE « Université de Lyon », la perspective de création d'une Université-cible a finalement été écartée suite à l'arrêt du projet IDEXLYON en octobre 2020. Dans ce contexte post-IDEX, la création à l'échelle de la ComUE d'une grande université fusionnée n'apparaît plus comme une perspective adaptée pour un site comptant autant d'établissements.

L'ensemble des acteurs lyonnais et stéphanois soutient la mise en œuvre d'une coordination territoriale organisée et lisible : c'est le travail engagé depuis mars 2022 par la nouvelle gouvernance de la ComUE avec la refondation du projet territorial. L'engagement premier porte sur la définition d'un projet collectif, venant en appui des stratégies de chacun des établissements membres et associés.

La ComUE, en se dotant d'un cadre institutionnel expérimental mieux adapté à ses missions, s'attachera en premier lieu à valoriser l'excellence scientifique et académique du site, relevant ou non de la tutelle du MESR. La ComUE Université de Lyon présente en effet, la particularité, parmi les regroupements

¹ Membres actuels : Université Claude Bernard Lyon 1 | Université Lumière Lyon 2 | Université Jean Moulin Lyon 3 | Université Jean Monnet Saint-Etienne | Ecole normale supérieure de Lyon | Ecole Centrale de Lyon | Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) | Sciences Po Lyon | VetAgro Sup | Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) | Centre national de recherche scientifique (CNRS)

Associés : ENSSIB | ENSATT | INSERM | EMLYON | CPE | ISARA | ITECH | ECAM | ENSAL | ENSASE | UCLY | ENMSE | CNSMD | IFPEN | ANSES | Université Gustave Eiffel | ESADSE | INRIA | CNAM | ENSBA | INRAE | BIOASTER | CROUS | La Comédie Saint-Etienne

² Laboratoires d'excellence

³ Ecoles universitaires de recherche

⁴ Instituts de recherche technologiques

⁵ Instituts pour la transition écologique

⁶ Société d'Accélération du Transfert de Technologies

⁷ Initiatives d'excellence en formation innovante

⁸ Nouveaux cursus à l'université

⁹ Espaces de formation, de recherche et d'animation numériques

universitaires français, de compter parmi ses membres des établissements ayant d'autres Ministères comme tutelle, notamment VetAgro Sup qui relève du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, d'une part, et l'ENTPE qui relève du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, d'autre part.

Ainsi dotée d'une dimension fédérative adossée aux forces d'enseignement et de recherche du territoire, la nouvelle ComUE expérimentale apparaît comme un espace de coopération et de collaboration dans lequel les établissements trouveront un relai et une expertise facilitant l'émergence et le développement de projets communs.

Le présent contrat témoigne d'un travail de priorisation des missions de la ComUE : développement d'une politique d'innovation ambitieuse dans toutes ses dimensions ; coordination d'une offre de formation doctorale au meilleur niveau européen et international ; réflexion et actions conduites en commun en matière de parcours transverses et d'hybridation des formations ; représentation auprès des collectivités territoriales pour porter les grands schémas stratégiques (SDU, SRESRI, Schéma Campus) constituent quelques exemples clés de l'action de la ComUE, qui alimentent les axes stratégiques du présent contrat pluriannuel.

Investie, en 2023, dans le déploiement d'un nouveau modèle institutionnel, la ComUE « Université de Lyon », se dotera d'instances de gouvernance allégées et adaptées à son positionnement et à la récente redéfinition de ses missions intervenue en 2023. Cette organisation renouvelée lui permettra de redéfinir, à l'horizon 2023/2024, une politique de compétences internes en adéquation avec le mandat que lui ont collectivement confié ses établissements membres. Elle aura vocation à définir et mettre en œuvre, en concordance avec le nouveau projet partagé du site, une trajectoire économiquement soutenable.

II. Axes stratégiques et objectifs

La dynamique collective des établissements de la ComUE, qui a entamé une phase de transition institutionnelle et opérationnelle, doit être confortée au cours de la période 2022-2026. Les établissements, désormais organisés en coordination confédérale, doivent pouvoir articuler de façon optimale les activités et projets relevant de leurs missions d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre aux enjeux de demain. À ce titre, des espaces d'échanges et de coordination doivent être pérennisés au service des établissements et du collectif. L'émergence de projets structurants pour le site (université pluridisciplinaire issue de la fusion des Universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2, collège d'ingénierie formé par Centrale Lyon, l'INSA Lyon, l'ENTPE et l'École des Mines de Saint-Étienne ...) seront des temps forts de la période contractuelle. Enfin, quatre grands axes de développement de ce contrat sont développés ci-dessous :

1. Transformer et organiser la structure de coordination territoriale ;
2. Accompagner et soutenir les stratégies des établissements du site ;
3. Porter et piloter des sujets d'intérêt commun ;
4. Valoriser le site et l'ancrer dans son écosystème.

Axe 1 – Transformer et organiser la structure de coordination territoriale

L'évolution de la coordination territoriale doit se faire sur l'ensemble de ses dimensions et en prenant en compte les enjeux et stratégies de l'ensemble de ses membres et associés. Une des évolutions majeures sera celle de la structure ComUE Université de Lyon, en tant qu'organe opérateur de la coordination territoriale.

Objectif 1 : Réaliser la transformation institutionnelle en ComUE expérimentale, adaptée à une organisation confédérale

Les établissements du site Lyon Saint-Étienne, membres et associés de la ComUE, ont renouvelé en 2022 leur volonté de pérenniser les actions collectives dans l'espace de la coordination territoriale. La nouvelle gouvernance de la ComUE, élue en mars 2022, porte un projet de coordination confédérale en accord avec cette dynamique, dont les contours permettront de répondre pleinement aux attentes des établissements tout en garantissant leur autonomie sur l'intégralité de leur champ de compétences. La ComUE anime donc un travail qui doit permettre de **définir le cadre général de la future ComUE et de son projet partagé : le système universitaire Lyon Saint-Étienne (Action 1)**.

Ce cadre général, où les principes politiques, de gouvernance et de fonctionnement auront été largement débattus et validés par les établissements et les instances de la ComUE, doit permettre une transformation institutionnelle de la structure dès l'été 2023. Le renouveau de la coordination territoriale s'incarnera dans un établissement avec de nouvelles missions, sur la base de ce projet partagé : **de nouveaux statuts, simples et robustes, adaptés à une coordination confédérale, seront écrits et validés par les instances (Action 2)**, et la ComUE devrait se transformer en ComUE expérimentale au 1^{er} décembre 2023.

Ce changement de statuts enclenchera donc les transformations institutionnelles nécessaires au fonctionnement d'une ComUE renouvelée dans sa forme et dans ses missions. Une nouvelle gouvernance sera mise en place et les nouvelles instances créées (collèges formation, recherche et vie étudiante notamment) s'empareront dans les meilleurs délais de leurs missions pour enclencher la dynamique collective sur leurs champs d'action. **Ces transformations institutionnelles seront mises en œuvre (Action 3)** dans les semaines qui suivront le changement de statuts pour une finalisation au premier semestre 2024.

Jalon 1 : Entrée en vigueur des nouveaux statuts (2024)

Objectif 2 : Adopter une organisation interne efficiente et agile en capacité de répondre pleinement aux missions confiées

Le renouvellement institutionnel et statutaire de la ComUE doit s'accompagner de changements structurels qui lui permettront de répondre pleinement aux compétences dont elle a la charge. La simplification de son fonctionnement sera également de nature à rassurer la communauté.

En tant qu'instrument de coordination territoriale, la ComUE assure les missions qui lui sont confiées par la loi et les établissements, et doit également être en capacité de s'adapter aux priorités annuelles et pluriannuelles de ses établissements membres et associés. La ComUE doit donc **définir une organisation interne agile (Action 1)**, dès 2024, et faire preuve de réactivité structurelle, notamment grâce à un personnel polyvalent et adaptatif.

La ComUE engagera la modernisation de ses procédures (Action 2), à l'image d'une gouvernance simple, grâce au caractère expérimental de l'établissement. La performance des services supports de la ComUE doit être un atout pour le portage de projets communs.

À cet effet, la nouvelle gouvernance de la ComUE a demandé dès avril 2022 un audit financier et organisationnel, confié à l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR). Le rapport rendu début 2023 permettra aux services de la ComUE d'obtenir une vision claire et précise de la situation de l'établissement, notamment sur son volet financier. **La ComUE devra ainsi s'appuyer sur les recommandations de l'audit de l'IGESR (Action 3)**, notamment pour répondre à ses impératifs en termes de gestion souple et réactive.

Ces mutations opérationnelles permettront à la ComUE de **proposer une plateforme de services aux établissements, dont une assistance au montage et à la gestion de projets (Action 4)** grâce à des ressources adaptées à ce type de mission.

Jalon 2 : Mise en œuvre de la transformation opérationnelle et interne de la ComUE (2024)

Jalon 3 : Mise en place de coopérations conduites entre établissements membres sur les fonctions support : formation des personnels, politique d'achat, ... (2025)

Objectif 3 : Définir un projet d'attractivité et d'évolution des talents au sein de la ComUE

La ComUE est un formidable espace pour le déploiement de projets collectifs et transversaux dont la force tient notamment à un personnel résilient et motivé face aux enjeux actuels et à venir. La ComUE doit donc se renouveler dans ses pratiques auprès de ses personnels mais également adapter les parcours professionnels aux priorités annuelles et pluriannuelles définies en concertation avec les membres et associés. En effet, l'historique indique que le spectre de projets portés est mouvant et que les équipes évoluent, en taille et en compétences, en fonction de ces priorités. La ComUE doit donc **définir un nouveau plan d'accompagnement et d'évolution des personnels et de leurs parcours professionnels (Action 1)**. Ce plan permettra à chacun de s'épanouir pleinement dans son travail d'aujourd'hui, et d'évoluer, demain, vers les emplois dont la ComUE aura besoin pour répondre à ses missions, grâce à un programme de formation ambitieux et d'accompagnement sur une véritable trajectoire professionnelle, dont les finalités pourront être internes ou externes.

La ComUE définira également un cadre professionnel adapté aux missions de chacune et chacun (Action 2). Ce cadre s'appuiera sur la confiance réciproque et la reconnaissance de l'investissement et des qualités de chacun, notamment sur la question d'une rémunération juste, qui sera en cohérence avec les politiques salariales des établissements de la ComUE. Il prendra également en considération les nouvelles modalités de travail, notamment le développement du télétravail, et la nécessaire concertation entre homologues issus de la ComUE et des établissements.

Enfin, cet enjeu doit s'adosser à une meilleure attractivité en tant qu'employeur, à la fois dans son image externe, mais aussi dans le développement d'un sentiment d'appartenance à l'établissement et à sa spécificité de coordination territoriale. L'établissement doit être un vecteur fort d'attractivité des talents tout en entretenant la notion de collectif des agents. **La ComUE doit donc valoriser sa marque employeur (Action 3)** pour consolider l'expertise de son personnel et faire bénéficier des meilleures compétences aux établissements du site.

Indicateur 1 : Valorisation de la marque employeur

- Unité de mesure 1 : Nombre candidats / offre
- Unité de mesure 2 : eNPS (Employee Net Promoter Score) - Taux de recommandation par les employés de la ComUE en tant qu'employeur)

Jalon 4 : Élaboration de « projets de service » par direction/service (2024)

Objectif 4 : Assurer la stabilité financière de la ComUE et la qualité de ses procédures

L'enjeu de la santé financière de la ComUE est essentiel pour assurer une coordination efficace du site universitaire. Les mutations en cours nécessitent une révision du mode de financement et une nouvelle stratégie budgétaire. La ComUE doit prendre en compte dans ses modèles la logique pluriannuelle des

financements obtenus pour la mise en œuvre des missions et projets, les établissements impliqués dans chaque action, et les missions portées au nom du collectif ou pour le bénéfice d'un sous-ensemble d'établissements. À cet égard, **la ComUE doit donc définir un nouveau modèle économique pluriannuel des projets collectifs et de son fonctionnement (Action 1)**. Ce nouveau modèle s'incarnera dans l'exercice budgétaire 2024, avec la mise en œuvre d'une stratégie budgétaire révisée tant sur ses modes de financement que sur une utilisation des fonds en adéquation avec les priorités politiques.

La ComUE a développé une expertise dans le portage de projets collectifs pluriannuels (Plan Campus, LabEx, IDEX, appels à projets, etc.). L'objectif au cours du contrat est de travailler sur l'amélioration continue du suivi et de la gestion, notamment sur le volet financier. Le levier budgétaire est stratégique et doit être en cohérence avec les priorités discutées avec les établissements. En accord avec son nouveau modèle économique, **la ComUE doit assurer un suivi et un pilotage budgétaire et financier renforcés (Action 2)** de son activité pour lui permettre d'asseoir sa santé financière et d'envisager sereinement les nouveaux projets et priorités. Le renforcement du contrôle de gestion et le développement du contrôle interne, notamment grâce à une cartographie économique exhaustive et aux recommandations de l'audit de l'IGESR, lui permettront de déployer ses missions avec une plus grande efficacité.

Inscrivant son projet de développement dans un dialogue constructif avec ses établissements et dans l'objectif de permettre de déployer de nouvelles actions, **la ComUE recherchera de nouvelles sources de financement pour les projets collectifs (Action 3)**, en accord avec les priorités des établissements. Elle pourra utiliser les différents leviers à sa disposition : appels à projets, mécénat, partenariats, etc.

Indicateur 2 : Santé financière de la ComUE

- Unité de mesure 1 : Évolution du fonds de roulement mobilisable
- Unité de mesure 2 : Évolution de la trésorerie mobilisable

Jalon 5 : Mise en œuvre du nouveau modèle économique de la ComUE (2024)

Axe 2 – Accompagner et soutenir les stratégies des établissements

L'évolution institutionnelle et opérationnelle de la ComUE lui permettra de répondre pleinement à sa mission première de coordination territoriale : l'accompagnement et le soutien aux stratégies des établissements, pour engager une vraie complémentarité d'actions. Cette articulation pourra se faire sur trois objectifs principaux : les transitions et enjeux d'avenir, la coordination en formation et en recherche, et la capacité à accompagner les projets structurants du site.

Objectif 1 : Proposer une coordination des stratégies RSE des établissements pour en amplifier la portée et l'ambition

L'enjeu de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) est devenu largement prégnant au cours des dernières années au sein de la société civile. Le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche doit également faire face aux enjeux et potentiels impacts, autant qu'aux attentes de ses communautés et des citoyens.

Les établissements du site Lyon Saint-Étienne ont tous entamé une démarche de transition de leur activité, avec des spécificités propres à chacun et aux contextes dans lesquels ils évoluent. La question d'une mise en commun de ces travaux apparaît dès lors comme une nécessité afin de faire un état des lieux des avancées de chacun et de la réponse collective que le site apporte à ces défis. **La ComUE élaborera une cartographie des stratégies RSE des établissements (Action 1)** pour dresser le bilan des initiatives, projets et actions et engager une démarche commune sur ce sujet d'importance.

À ce titre, la ComUE pourra pleinement jouer son rôle de coordination territoriale en animant un réseau des référents au sein duquel **elle organisera le partage de bonnes pratiques et d'initiatives (Action 2)**. En effet, si l'état des lieux doit permettre d'identifier les avancées des établissements sur les différents volets de la RSE, le partage au sein du réseau sera l'étape qui permettra de dupliquer les actions pertinentes et concrètes et de faire émerger des projets collectifs.

Par ailleurs, la ComUE sera en capacité de capter et d'analyser les initiatives et les pratiques sur d'autres sites universitaires, dans les milieux socio-économiques et plus largement dans la société civile, aux niveaux local, national et international. La ComUE s'attachera à coordonner la rédaction d'un volet commun pour les schéma directeurs DD&RSE, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat-Biodiversité du MESR. Elle accompagnera **les établissements dans leur réflexion sur la RSE par un travail de veille (Action 3)**. Sa connaissance des établissements et du contexte local lui permettra de proposer des formats adaptés d'initiatives externes.

Enfin, pour anticiper les impacts à moyen et long termes, en particulier ceux liés au changement climatique et aux évolutions sociétales, **la ComUE organisera une réflexion prospective avec les acteurs institutionnels du site (Action 4)**. Cette projection permettra aux établissements de se projeter à un horizon relativement lointain mais pour lequel il est nécessaire d'engager des actions pluriannuelles dès les prochaines années. Cette réflexion pourra être mise à jour régulièrement pour s'adapter au mieux aux travaux et actualités les plus récents.

Jalon 6 : Élaboration de la cartographie des stratégies RSE des établissements (2024)

Jalon 7 : Coordination de la rédaction d'un volet commun pour les schémas DD&RSE (2025)

Objectif 2 : Assurer une coordination en formation et en recherche

Une des grandes missions dévolues par la loi aux ComUE concerne la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert sur la base du projet partagé. Il s'agira de décliner cette mission en tant qu'organe de coordination d'une confédération d'établissements tous autonomes quant à leurs stratégies. L'accompagnement et le soutien à la mise en œuvre des stratégies des établissements passent par une connaissance fine des enjeux et défis auxquels chaque établissement souhaite contribuer.

Afin de garantir ce niveau de connaissance, une instance de dialogue et concertation a été mise en place : il s'agit du « Groupe Académique », réunissant les Vice-présidents et Directeurs Recherche et Formation des établissements membres et associés, ainsi que des Organismes de Recherche.

Sa vocation : **Partager et coordonner des sujets communs en matière de formation et de recherche et échanger sur les initiatives et bonnes pratiques (Action 1)**.

Sa feuille de route porte sur les sujets suivants :

- Volet formation : suivi des projets qui lui sont confiés au service de la coordination entre établissement et de la réussite étudiante (masters co-accrédités, suivi des appels à projets dans le domaine de la formation), développement des initiatives partagées en matière de parcours conjoint université-grandes écoles, suivi des initiatives et projets dans le domaine de l'innovation pédagogique, échanges sur les appels à projets en cours et à venir (en lien si besoin avec la Cellule ingénierie de projet), échanges sur l'adéquation des formations aux besoins du territoire.
- Volet recherche : co-construction de la feuille de route du site sur la recherche et l'innovation ; déclinaison d'une politique de site en matière d'éthique de la recherche dont la définition et l'animation seront confiées à un Comité d'Éthique de la Recherche, échanges sur la politique

doctorale, réflexion prospective et partagée sur la structuration scientifique du site (dont l'avenir des LabEx).

La coordination du Groupe Académique est assurée par la ComUE. Avec une fréquence soutenue (réunions mensuelles), le Groupe Académique est force de propositions pour coordonner les stratégies académiques des acteurs du site universitaire et encourager les projets partagés.

En matière de recherche, le site universitaire demeure un site majeur pour le doctorat au niveau national avec 17 écoles doctorales et plus de 800 thèses soutenues par an. Dans ce cadre, la ComUE – à travers le Collège Doctoral unique – poursuit sa mission de **coordonner une politique doctorale, notamment au service de l'employabilité des doctorants (Action 2)**. Cela se traduit par l'animation d'une politique doctorale commune (charte des thèses, critères d'excellence dans la formation doctorale) et la mise en œuvre d'actions mutualisées parmi lesquelles : le catalogue des formations transversales non disciplinaires ; le suivi des doctorants via un logiciel de gestion unique ; les « formations-actions » permettant une mise en situation professionnelle des doctorants et une mise en visibilité auprès des partenaires socio-économiques (les Doctoriales, l'Académie de l'innovation). Les échanges organisés en Groupe Académique permettront de coordonner les efforts des établissements en faveur d'un niveau d'exigence soutenu concernant la qualité de la formation scientifique, technique et humaine des doctorants inscrits dans les 12 établissements¹⁰ délivrant le diplôme de doctorat.

De manière très opérationnelle, le Groupe Académique s'est donné pour priorité de **réaliser une cartographie des forces en formation et en recherche et de valoriser les parcours croisés inter-établissements (Action 3)**. Ce diagnostic des forces en présence sur le territoire constitue un préalable au renforcement des interactions possibles entre établissements. Le Groupe Académique intégrera dans ses travaux la dimension de valorisation de cette cartographie auprès d'un large public, académique et non académique, pour une meilleure connaissance de la diversité des champs de recherche. Enfin, lorsqu'un ou plusieurs établissements du site sont engagés dans une logique de développement de projets innovants en formation et/ou recherche, la ComUE soutiendra une dynamique de coordination et d'ouverture.

Enfin le Groupe Académique se veut être un espace de discussion pour **organiser une réflexion prospective sur la formation et la recherche avec les acteurs publics et privés (Action 4)**. Ces échanges permettront de mener une réflexion permanente, en lien avec les collectivités, pour adapter l'offre aux besoins du territoire et des acteurs socio-économiques, notamment sur la question de l'évolution des effectifs étudiants.

Indicateur 3 : Politique doctorale commune

- Unité de mesure 1 : Nombre de thèses soutenues annuellement par grand champ disciplinaire
- Unité de mesure 2 : Taux d'insertion professionnelle des docteurs

Jalon 8 : Élaboration d'une cartographie des forces du site en formation/recherche (2024)

¹⁰ Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Ecole normale supérieure de Lyon, Ecole Centrale de Lyon, Ecole nationale des travaux publics de l'état de Lyon, Ecole des Mines de Saint-Etienne, VetAgro Sup, Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon, Université Gustave Eiffel

Objectif 3 : Favoriser l'émergence et accompagner des projets de structuration du site

La ComUE, en tant que structure de coordination territoriale, est l'un des principaux lieux d'échanges et de partage entre les établissements du site Lyon Saint-Étienne. Elle est donc dans une position idéale pour susciter de nouvelles initiatives collectives car elle est à l'écoute permanente des membres, associés et partenaires du site, de leurs besoins et de leurs stratégies. À ce titre, **la ComUE pourra susciter, faire naître et/ou accompagner de nouvelles initiatives structurantes sur le site (Action 1)**, en faisant se retrouver des établissements autour d'une thématique commune ou de réponse à un appel à projets par exemple.

Au-delà des initiatives thématiques déjà en place (santé, ingénierie, arts et culture, chose publique, etc.), si de nouvelles dynamiques se dessinent autour d'axes structurants, **la ComUE sera en mesure d'accompagner le montage de ces projets inter-établissements (Action 2)**. La capacité de la ComUE à mettre à disposition des compétences dès la genèse des projets et pendant leur construction permettra de faire émerger des initiatives innovantes et inscrites dans le temps, en accord avec les stratégies des établissements concernés.

Le soutien à ces projets pluriels pourra également se concrétiser par le choix de **faire porter par la ComUE un projet impliquant plusieurs établissements (Action 3)**. La ComUE sera ainsi un outil de gestion et de *reporting* en laissant toute leur place aux établissements pour définir les orientations stratégiques de leurs projets. Cette architecture de projet permet également à la ComUE de trouver pleinement sa place, au cœur des projets des établissements, pour créer les liens inter-établissements nécessaires à une coordination territoriale dynamique et innovante.

Axe 3 – Coordonner et piloter des objets d'intérêt commun

La ComUE poursuivra sa mission de pilotage d'actions mutualisées et coordonnées sur des sujets d'intérêt majeur et commun. Leur portage et pilotage se font et se feront au bénéfice de tous les membres et associés de la ComUE, selon deux modalités : certains projets seront portés au nom du collectif des acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche, tandis que d'autres pourront bénéficier à un périmètre d'établissements spécifique au projet et souhaitant bénéficier de l'accompagnement de la ComUE. Ces actions devront également bénéficier d'une ComUE qui assumera une gestion réactive et efficace, et qui recherchera des ressources complémentaires pour amplifier la portée des projets.

Objectif 1 : Définir une politique immobilière partagée et pluriannuelle avec l'objectif principal de développer la résilience des campus

La question du bâti universitaire est devenue un levier majeur des stratégies des établissements, tant du point de vue de l'impact financier, à l'investissement ou à l'usage, que sur le soutien au déploiement des stratégies académiques.

Le contexte énergétique de 2022 a été révélateur du caractère crucial de la rénovation des bâtiments, tant l'impact du coût des fluides a pu avoir des répercussions fortes sur les établissements. Avec environ 1 500 000 m², les établissements de la ComUE disposent d'un patrimoine important, dont une moitié a été recensée en 2017 comme nécessitant une rénovation énergétique. Les travaux menés dans le cadre du Plan Campus ont permis d'améliorer la performance énergétique d'une surface de près de 300 000 m². **La ComUE actualisera les besoins et recherchera les financements permettant une rénovation énergétique ambitieuse du bâti universitaire (Action 1)** à moyen et long termes.

L'enjeu énergétique ne se limitera toutefois pas seulement à la question de la rénovation énergétique et devra également prendre en compte les activités des établissements. **La ComUE accompagnera les établissements sur la réduction de la consommation d'énergie liée aux usages (Action 2)**. Cet

accompagnement se matérialisera par le déploiement d'économies de flux dans les établissements et le développement d'outils permettant d'identifier et de suivre les économies d'énergie. Le réseau qui sera animé par la ComUE dans le cadre d'une stratégie RSE partagée pourra servir d'appui pour que ces actions puissent diffuser au sein du collectif.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche s'intègrent dans un environnement changeant et dont les contours se dessinent sur des horizons parfois lointains. De nombreux facteurs peuvent nécessiter de revoir les ressources en patrimoine des établissements : évolution des effectifs, nouvelles modalités d'apprentissage, recherche partenariale, etc. **La ComUE, grâce à son expertise sur le sujet, accompagnera les établissements dans leur réflexion sur leurs besoins en patrimoine liés à ces évolutions académiques (Action 3).**

En complémentarité de la rénovation et des usages, **la ComUE recherchera des opportunités de financements sur les volets énergétiques connexes, notamment sur l'approvisionnement en énergie décarbonée (Action 4).** La connaissance du patrimoine des établissements et l'identification des besoins immobiliers permettront d'inclure ces démarches additionnelles dans les stratégies immobilières des établissements.

Indicateur 4 : Politique immobilière

- Unité de mesure 1 : Nombre de m² rénovés via une assistance ComUE

Objectif 2 : Renforcer les actions en faveur d'une politique vie étudiante partagée pour favoriser le bien-vivre des étudiants sur le site

Le site Lyon Saint-Étienne est un espace étudiant d'ampleur, comptabilisant plus de 200 000 étudiants dont plus de 152 000 issus des établissements membres et associés de la ComUE. L'enjeu de leur bien-vivre au moment de leur parcours universitaire doit donc être considéré avec la plus grande attention.

Au regard des difficultés qu'ils ont rencontrées lors de la récente crise sanitaire, la question de la santé des étudiants est un facteur critique de leur réussite et de leur bien-être. Le réseau des référents santé, rassemblant les acteurs de la santé des établissements, est un atout formidable du collectif pour répondre à ces enjeux. Le travail de fond mené au sein de ce réseau permet de proposer des solutions au plus près des réalités du terrain et en lien avec les autres acteurs du territoire, institutionnels notamment. Aussi, et en lien étroit avec les établissements et partenaires, **la ComUE coordonnera le déploiement de dispositifs permettant de répondre aux besoins en santé physique et mentale des étudiants du site (Action 1).** En plus du soutien aux dispositifs existants (cellules d'écoute, étudiants relais santé, formations, sensibilisation et prévention, etc.), un Centre de Santé Mentale Étudiant devrait voir le jour courant 2024 pour s'attaquer spécifiquement à cet enjeu.

Cet axe saillant de la santé mentale et physique n'est toutefois pas la seule problématique à laquelle sont confrontés les étudiants. En effet, pour différentes raisons, les étudiants font face à de multiples formes de précarité : alimentation, logement, hygiène, mobilité, renoncement aux soins... Les solutions sont multiples, prennent des formes variées et surtout impliquent un ensemble d'acteurs très hétérogène. Le travail mené conjointement par la ComUE et le Crous de Lyon pour construire le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (sur la période 2022-2027 dans sa version actualisée) a impliqué ces acteurs sur une politique globale de vie étudiante sur le site universitaire, et en particulier sur ces problématiques. Ce travail **permettra à la ComUE de coordonner les actions pour lutter contre toutes les formes de précarité et de développer une approche inclusion en lien avec le CROUS (Action 2).** La ComUE pourra recueillir les initiatives pilotes en matière de lutte contre la précarité initiée par ses établissements membres et d'en étudier la transférabilité et/ou la mutualisation.

Enfin, la vie étudiante est aussi celle d'un territoire et d'activités culturelles, sportives et récréatives riches et très diverses. **La ComUE poursuivra la promotion et le développement des activités en dehors de la vie universitaire dont peuvent bénéficier les étudiants (Action 3).** L'accès à la culture et à des infrastructures permettant la pratique d'un sport doit être facilité par une action collective, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales, qui participent au bien-vivre des étudiants sur le territoire.

Indicateur 5 : Mise en œuvre du Schéma directeur de la vie étudiante 2022-2027

- Unité de mesure 1 : Taux de réalisation des actions prévues dans le schéma Directeur de la Vie Étudiante 2022-2027

Indicateur 6 : Précarité étudiante

- Unité de mesure 1 : Nombre de visites sur le portail « Mes aides » mis en place par la ComUE

Jalon 9 : Ouverture du centre de santé mentale (2024)

Jalon 10 : Constitution d'un espace transversal de dialogue sur la précarité étudiante (2024) et identification des initiatives développées entre membres de la ComUE (2026)

Objectif 3 : Développer le continuum entrepreneuriat-innovation-transfert

L'Université de Lyon développe plusieurs dispositifs performants visant à participer, au service des stratégies des établissements, au renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation jusqu'au transfert de technologies auprès des étudiants et des chercheurs en lien étroit avec les acteurs socio-économiques :

- Le Centre d'Entrepreneuriat pour sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprendre, former et accompagner les étudiants dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise ;
- La Fabrique de l'Innovation, pour mettre les talents de l'université (étudiants, enseignants chercheurs) et les ressources technologiques au service des entrepreneurs et entreprises depuis la phase de génération d'idée jusqu'au prototypage ;
- La Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys, pour valoriser les résultats de la recherche des établissements du site et favoriser leur transfert vers le monde socio-économique.

Ces dispositifs s'appuient dès lors sur l'expertise des étudiants, des chercheurs et des infrastructures de recherche (plateformes technologiques, etc.) de ses établissements membres et associés pour permettre leur réussite collective.

Bénéficiant d'une labellisation pilote du MESR en matière d'innovation, la ComUE se donne pour objectif de coordonner et de mettre en œuvre un plan stratégique de la valorisation et du transfert, pour contribuer aux défis économiques de l'écosystème lyonnais et stéphanois. Cette initiative, portée en commun, doit permettre le déploiement d'un véritable Pôle Universitaire d'Innovation labellisé au niveau national.

La ComUE entend poursuivre son action pour **mettre en réseau les acteurs de l'innovation avec les dispositifs déployés (Action 1)** et ainsi contribuer aux défis économiques de l'écosystème territorial. Cette coordination passe par une animation régulière des acteurs qui interviennent afin de valoriser les spécificités de l'écosystème (thématiques scientifiques, caractéristiques socio-économiques du territoire en cohérence avec les filières stratégiques définies au niveau national), faire connaître l'offre de services déployée, en renforcer l'impact global et la promotion auprès des acteurs socio-économiques du territoire.

Cette « plateforme » de coordination des acteurs de l'innovation trouvera sa pleine traduction

opérationnelle en 2025 avec la **construction de la I-Factory (Action 2)**. Ce lieu totem de l'innovation de 6 500 m², situé au cœur du campus LyonTech-la Doua vise à :

- Offrir aux porteurs de projet un parcours complet allant de la génération d'idées à la création de start-up en passant par le prototypage ;
- Accroître la capacité de détection de projets à potentiel : meilleure formation/sensibilisation à la valorisation (collaboration ; transfert et startup) via un dispositif unique et centralisé ;
- Mettre en réseau les acteurs de l'innovation : réseau des FabLabs académiques, collectif d'experts du prototypage, plateformes technologiques, réseau des enseignants-chercheurs et de tiers-lieux, etc.

En parallèle, la ComUE poursuit son action pour **accroître la sensibilisation et la détection de projets chez les étudiants et les jeunes chercheurs (Action 3)**. Cela s'inscrit dans la feuille de route du Centre d'Entrepreneuriat Lyon Saint-Etienne (Pôle PEPITE) au travers du programme phare « Campus Création » (concours virtuel à la création d'entreprises ouvert à l'ensemble des étudiants du site regroupés en équipes pluridisciplinaires/inter-établissements) ou des 4 incubateurs, véritable porte d'entrée pour la sensibilisation au cœur des campus. Les actions menées auprès des doctorants et jeunes docteurs se font en partenariat étroit avec le Service des Etudes Doctorales, la Fabrique de l'Innovation ainsi que la SATT PULSALYS afin de proposer un parcours d'accompagnement original qui se démarque au niveau national.

Jalon 11 : Ouverture I-Factory (2025)

Indicateur 7 : Sensibilisation à l'entrepreneuriat

- Unité de mesure 1 : Nombre d'étudiants sensibilisés à l'entrepreneuriat
- Unité de mesure 2 : Nombre de doctorants et jeunes docteurs engagés dans un parcours entrepreneurial

Objectif 4 : Soutenir la diffusion des savoirs au plus grand nombre (Sciences & Société)

La ComUE présente la particularité, unique en France, d'intégrer un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel – Pop'Sciences – permettant ainsi au site universitaire d'avoir un outil spécifique, subventionné et efficace pour la promotion des sciences auprès du grand public.

Pop'Sciences doté d'un site web, recense les ressources, articles, événements, conférences, etc. en lien avec l'activité scientifique du site. La richesse et la diversité des établissements et des thématiques scientifiques locales permettent d'y inscrire un contenu à la fois complet et varié. La plateforme est aussi un média et une vitrine grâce à un réseau de 200 partenaires, avec plus de 250 000 utilisateurs depuis son lancement en 2017. L'équipe en place réalise régulièrement des dossiers thématiques, des interviews et des reportages pour mettre en regard l'actualité et la production scientifique du site. **La ComUE pérennisera et développera Pop'Sciences comme une plateforme incontournable et reconnue des ressources scientifiques du site (Action 1)**, y compris hors du territoire.

En complémentarité de la solution numérique, la diffusion des savoirs doit aussi s'emparer de l'espace public pour créer la rencontre et le dialogue entre les sciences et les citoyens de tous horizons. La ComUE coordonne à ce titre deux événements majeurs sur le territoire : la Fête de la Science et le festival Pop'Sciences. Ces rendez-vous attendus des citoyens (40 000 visiteurs chaque année), gratuits et intergénérationnels, sont l'occasion pour les chercheurs et partenaires d'amener leurs recherches au plus près du grand public. **La ComUE poursuivra son investissement sur ces grands événements scientifiques à destination du grand public (Action 2)** avec un objectif d'élargissement de son public.

L'actualité récente, et en particulier lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19, a mis en lumière la question de la défiance croissante vis-à-vis de la recherche et des institutions scientifiques. La démarche scientifique doit être comprise et partagée par le plus grand nombre afin que les travaux qui en sont issus puissent

être considérés comme une source de savoir fiable et éclairante. **La ComUE promouvra la recherche scientifique et la lutte contre la désinformation (Action 3)**. Le premier levier sera celui des rendez-vous réguliers « Pop’Sciences Jeunes » en milieu scolaire, avec des journalistes et chercheurs, déjà en place et qui se poursuivra. Le deuxième volet s’intègre dans le projet LYSIERES² (Label Sciences Avec et Pour la Société) et mettra en lien, via des rencontres régulières, les chercheurs et les journalistes.

Indicateur 8 : Développement de la plateforme Pop’Sciences

- Unité de mesure 1 : Nombre d'utilisateurs de la plateforme Pop’Sciences

Objectif 5 : Assurer un portage efficace et robuste d’objets issus d’appels à projets en cours et à venir

Les opportunités de financement offertes aux établissements d’enseignement supérieur et de recherche via des appels à projet ou appels à manifestation d’intérêt sont devenus des leviers critiques pour le soutien à leurs stratégies de transformation et le développement des activités, qu’elles soient académiques ou non. Le portage d’objets est un atout indéniable de la ComUE sur lequel elle a fait ses preuves (LabEx, EUR, Instituts Convergences, etc.), au bénéfice de l’ensemble du site.

La ComUE poursuivra dans cette voie pour assurer une gestion optimale d’objets collectifs issus d’appels à projets (Action 1). La réussite à des appels à projets futurs permettra un développement complémentaire du site, et le portage et la gestion des objets qui en seront issus devront se faire de manière fluide et transparente. L’expertise de la ComUE sur la gestion d’opérations pluriannuelles d’envergure (Plan Campus par exemple) servira l’ensemble des projets qui lui seront confiés.

La ComUE devra également optimiser ses services supports, notamment concernant ces objets (Action 2). En lien avec les recommandations de l’audit de l’IGESR, mais pas seulement, les services supports (RH, SI, finances, etc.) doivent répondre aux meilleurs standards pour que le cœur du projet puisse se faire sans être pénalisé par des difficultés administratives.

Enfin, la ComUE porte actuellement de nombreux projets dont les financements arriveront bientôt à terme, dont les impacts scientifiques, patrimoniaux ou administratifs ont été majeurs pour le site. Ces échéances prochaines sont l’occasion d’engager un renouvellement du processus de fin de financement et de transition des projets, quels qu’ils soient. L’enjeu des LabEx, dont la fin est prévue pour fin 2024, sera l’objet de la plus grande attention. **La ComUE engagera une réflexion sur la continuité d’objets en fin de financement (Action 3)**.

Jalon 12 : Bilan des LabEx et proposition d’un modèle post LabEx (2024)

Axe 4 – Valoriser le site et l’ancrer dans son écosystème

L’articulation et la valorisation des actions proposées doivent permettre de mettre en exergue les forces et les réussites du site pour susciter une dynamique coopérative. L’excellence de nos établissements est régulièrement reconnue et démontrée par les classements et les réussites aux appels à projets. La nouvelle dynamique de site et la cohérence des projets qui émergeront dans les années à venir contribueront à la visibilité du site et à sa reconnaissance comme un site universitaire de premier plan, répondant aux meilleurs standards internationaux. Enfin, le monde académique doit être en interaction constante avec son écosystème et s’intégrer au mieux dans les réalités économiques, sociales et politiques. Le rôle de la ComUE sera ainsi conforté en tant qu’interlocuteur et facilitateur à l’interface avec les écosystèmes d’innovation, les collectivités et le monde socio-économique.

Objectif 1 : Consacrer les liens avec les collectivités territoriales pour inscrire le système universitaire dans des dynamiques conjointes

La ComUE entend poursuivre son rôle d'interlocuteur des collectivités, au regard de sa mission de coordination et d'articulation des stratégies portées par les établissements du site Lyon Saint-Étienne. Ce travail permet d'inscrire le système universitaire au cœur des dynamiques territoriales et **d'articuler les stratégies universitaires avec les schémas directeurs des collectivités territoriales (Action 1)**, en particulier :

- La Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2022-2028 piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Schéma de Développement Universitaire « Ambition 2030 » (SDU) co-piloté avec la Métropole de Lyon ;
- Le Schéma Campus de Saint-Étienne Métropole.

Par ce travail de dialogue et de concertation, la ComUE constitue un relai des établissements auprès des collectivités territoriales pour contribuer à la définition d'axes d'intervention les plus pertinents au regard des enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les thématiques suivantes, issues des schémas métropolitains et régionaux, feront l'objet d'un travail concerté avec les collectivités :

- Les conditions d'accès à l'enseignement supérieur ;
- La réussite étudiante, la vie de campus ;
- L'animation et la coordination d'une politique d'innovation en soutien au développement économique ;
- La valorisation de la recherche et les partenariats public-privé ;
- La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Le rayonnement du système universitaire à l'échelle européenne et internationale et les outils de sa promotion.

Cette coordination permettra à la ComUE de répondre à l'objectif du meilleur alignement possible des stratégies des opérateurs du MESR et des collectivités locales sur les questions de déploiement territorial de l'offre de formation, de mobilité étudiante au niveau des aires métropolitaines. Elle visera également l'identification de pistes de travail et les opportunités de financements pour les établissements (dispositifs financiers développés par les collectivités via des appels à projets, etc.).

La ComUE constituera en outre un échelon de dialogue approprié pour aborder les problématiques de répartition territoriale et de gestion de la démographie étudiante, en élargissant son périmètre aux agglomérations de Roanne et de Bourg-en-Bresse. Ces implantations d'antennes universitaires sont appelées, dans le contexte particulier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à jouer un rôle important dans la régulation des flux d'étudiants inscrits. La ComUE s'efforcera d'apporter une expertise en matière de prospective et d'aménagement universitaire.

La ComUE accompagnera la mise en œuvre des actions du Schéma de Développement Universitaire – ambition 2030, aux côtés de la Métropole de Lyon (Action 2). Pensé comme une plateforme collaborative, le SDU intègre un plan d'actions auquel chaque acteur contribue de manière opérationnelle. Ainsi le plan d'action 2023-2026 comprend 19 fiches actions dont 7 sont pilotées par la ComUE. Ce travail contribue à construire une identité renouvelée du système universitaire dans son territoire au regard des tendances de fond : l'augmentation des effectifs étudiants, la digitalisation des enseignements, la précarisation des étudiants, les grandes transitions, etc.

Enfin, la ComUE proposera de **mettre en place auprès des collectivités, à leur demande, un comité scientifique, pour anticiper les enjeux et évaluer les politiques publiques (Action 3)**. L'appui de la

recherche doit ainsi permettre de faire progresser les politiques publiques et de les évaluer au regard des enjeux sociétaux et environnementaux.

Jalon 13 : Mise en place du comité scientifique auprès des collectivités (2025)

Jalon 14 : Bilan du plan d'actions SDU 2023-2026 (2026)

Objectif 2 : Conforter la dynamique des relations internationales, via les dispositifs d'accueil communs et de nouveaux projets de coopération inter-établissements

La ComUE entend poursuivre son action au service de la visibilité du système universitaire au niveau européen et international. Cela passe par la reconnaissance de la richesse du site grâce à des alliances académiques de premier rang, en favorisant la coordination des stratégies internationales menées par les établissements membres et associés et le dynamisme du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, **la ComUE entend poursuivre la mobilisation de la commission internationale, pour faire émerger de nouveaux projets (Action 1)** et définir une feuille de route partagée. Le Groupe de travail « international et attractivité » réunit les Vice-présidents aux relations internationales des établissements membres et associés, en vue de porter des projets et réflexions transversales, dans le but de resserrer les liens avec les acteurs académiques, scientifiques, économiques et institutionnels. La ComUE et ses établissements entendent investir dans le rayonnement académique et l'attractivité du site. Cela passe par la consolidation des dispositifs existants pour attirer et retenir les talents sur le site universitaire : le Students Welcome Desk (guichet unique d'accueil des étudiants internationaux), l'espace ULYS-Centre Euraxess (accueil des scientifiques internationaux), le Collegium de Lyon (Institut d'Études Avancées).

Il s'agira de **stabiliser les dispositifs d'accueil et les rendre efficaces et robustes (Action 2)** en travaillant sur leur offre de services et leur modèle économique. Ainsi, après dix années d'existence, le Collegium de Lyon fait l'objet d'une réévaluation de son positionnement au niveau national et européen. Afin de faire rayonner le potentiel scientifique de l'Université de Lyon, le Collegium de Lyon visera à :

- S'affirmer comme lieu d'incubation de la recherche, structure support au développement de la recherche ;
- Se positionner comme outil support à l'action publique en associant les collectivités territoriales ;
- Identifier des thématiques prioritaires permettant de traiter des nœuds scientifiques ou défis sociétaux, avec les membres de la ComUE et ses partenaires.

La ComUE entend poursuivre son rôle de coordination pour **promouvoir des coopérations renforcées avec d'autres métropoles internationales (Action 3)** en garantissant une cohérence d'ensemble (cibles, thèmes, actions), notamment au niveau européen. Les Entretiens Jacques Cartier, espace d'échanges et de collaborations entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Québec, constituent un modèle de coopération à suivre dans lequel la ComUE entend contribuer sur le volet enseignement supérieur et recherche.

Enfin, la ComUE en artisan de la visibilité du site universitaire, entend **coordonner des actions de promotion internationale du site (Action 4)**. Cela passe notamment par l'organisation d'événements à forte visibilité internationale (candidature du site à l'accueil d'événements internationaux dont l'EAIE en 2027, par exemple), l'accueil et la constitution de délégations internationales, l'insertion dans des réseaux thématiques et/ou d'influence, et la promotion via les outils de communication de la ComUE.

Jalon 15 : Élaboration d'une nouvelle feuille de route du Collegium de Lyon (2024)

Objectif 3 : Coordonner une stratégie de marques pour assurer le développement de chacun des établissements et du collectif au service du rayonnement et de la lisibilité du site

Les contextes national et international de concurrence universitaire ont fait de la lisibilité et de la visibilité, des questions cruciales pour permettre aux établissements de se différencier et de recruter les étudiants les plus à même de réussir leur cursus et les meilleurs chercheurs internationaux. Le contexte local décline cette problématique sur un site où le nombre et la diversité des établissements sont à la fois une force et une complexité.

La coordination territoriale étant l'un des principaux lieux de discussion et d'échanges entre établissements, y compris au-delà de la tutelle du MESR, ces enjeux de rayonnement peuvent être largement débattus dans le cadre de la ComUE. **La ComUE coordonnera une architecture de marques répondant aux objectifs de lisibilité et de visibilité des établissements et du site (Action 1)**. Cette architecture doit permettre de rendre visible l'excellence en recherche du site à l'international mais également de mettre en avant l'offre de formation de grande qualité disponible dans les établissements. La question du nom du système universitaire et de la communication associée fera l'objet d'échanges et d'un travail spécifique.

Au-delà de son rôle de coordination sur la question des marques et de leur articulation, la ComUE doit pouvoir également utiliser son influence pour contribuer au rayonnement du site. **La ComUE promouvra les établissements membres et associés via ses canaux (Action 2)** pour leur permettre d'étendre leur audience et de mettre en valeur les travaux de recherche, résultats, événements, conférences, etc.

Enfin, les établissements ne sont pas les seuls facteurs d'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les personnels administratifs. Les collectivités territoriales ont d'ores et déjà des stratégies de promotion territoriale, pour faire valoir l'environnement et les avantages locaux, auprès de l'ensemble de la population. **En lien étroit avec les collectivités et leurs stratégies existantes, la ComUE promouvra également le territoire (Action 3)**, afin de mettre en synergie l'attractivité académique et l'attractivité territoriale.

Jalon 16 : Élaboration d'une architecture de marques (2024)

III. Mise en œuvre du contrat

Un rendez-vous en fin de période contractuelle permettra de faire un point sur la réalisation des principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	VALEUR 2026
AXE 1 - Mode d'organisation et évolution souhaitée					
1. Valorisation de la marque employeur					
1.1. Nombre de candidatures par offres d'emploi	Val. Init.				Val. Cible
1.2. eNPS (Employee Net Promoter Score)	Val. Init.				Val. Cible
2. Santé financière de la ComUE					
2.1. Évolution du fonds de roulement mobilisable	Val. Init.				Val. Cible
2.2. Évolution de la trésorerie mobilisable	Val. Init.				Val. Cible
AXE 2 - Accompagner et soutenir les stratégies des établissements					
3. Politique doctorale commune					
3.1. Nombre de thèses soutenues annuellement par grand champ disciplinaire	Val. Init.				Val. Cible
3.2. Taux d'insertion professionnelle des docteurs					
AXE 3 - Coordonner et piloter les sujets d'intérêt commun					
4. Politique immobilière					
4.1. Nombre de m ² rénovés	Val. Init.				Val. Cible
5. Mise en œuvre du Schéma directeur de la vie étudiante 2022-2027					
5.1. Taux de réalisation des actions prévues dans le schéma Directeur de la Vie Étudiante 2022-2027	Val. Init.				Val. Cible
6. Précarité étudiante					
6.1. Nombre de visite sur portail « Mes Aides » mis en place par la ComUE	Val. Init.				Val. Cible
7. Sensibilisation à l'entrepreneuriat					
7.1. Nombre d'étudiants sensibilisés	Val. Init.				Val. Cible
7.2. Nombre de doctorants et jeunes docteurs engagés dans un parcours entrepreneurial	Val. Init.				Val. Cible
8. Développement de la plateforme Pop'Sciences					
8.1. Nombre d'utilisateurs de la plateforme Pop'sciences	Val. Init.				Val. Cible
AXE 4 – Valoriser le site et l'ancrer dans son écosystème					

JALONS	2022	2023	2024	2025	2026
AXE 1 - Mode d'organisation et évolution souhaitée					
1. Entrée en vigueur des nouveaux statuts			X		
2. Mise en œuvre de la transformation opérationnelle et interne de la ComUE			X		
3. Mise en place de coopérations conduites entre établissements membres sur les fonctions support : formation des personnels, politique d'achat, ...				X	
4. Élaboration de « projets de service » par direction/service			X		
5. Mise en œuvre du nouveau modèle économique de la ComUE			X		
AXE 2 - Accompagner et soutenir les stratégies des établissements					
6. Élaboration de la cartographie des stratégies RSE des établissements			X		
7. Coordination de la rédaction d'un volet commun pour les schémas DD&RSE				X	
8. Élaboration d'une cartographie des forces du site en formation/recherche			X		
AXE 3 - Coordonner et piloter les sujets d'intérêt commun					
9. Ouverture du centre de santé mentale			X		
10. Constitution d'un espace transversal de dialogue sur la précarité étudiante (2023) et identification des initiatives développées entre les membres de la ComUE (2026)		X			X
11. Ouverture I-Factory			X		
12. Bilan des LabEx et proposition d'un modèle post LabEx		X			
AXE 4 – Valoriser le site et l'ancrer dans son écosystème					
13. Mise en place du comité scientifique auprès des collectivités				X	
14. Bilan du plan d'actions SDU 2023-2026					X
15. Élaboration d'une nouvelle feuille de route du Collegium de Lyon		X			
16. Élaboration d'une architecture de marques			X		

Fait à Paris, le

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau	Le président de la Communauté d'universités et établissements Université de Lyon Frank Debouck
---	---

En présence des parties prenantes du contrat de site porté par la Communauté d'universités et établissements
Université de Lyon :

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 Frédéric Fleury	La présidente de l'Université Lumière Lyon 2 Nathalie Dompnier
Le président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 Éric Carpano	Le président de l'Université Jean Monnet Saint- Etienne Florent Pigeon
Le Président de l'École Normale Supérieure de Lyon Emmanuel Trizac	Le directeur de l'École Centrale de Lyon Pascal Ray
Le directeur de l'INSA de Lyon Frédéric Fotiadu	La directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon Hélène Surrel
La directrice de l'Institut VetAgroSup Mireille Bossy	La directrice de L'ENTPE Cécile Delolme

La directrice de l'ENSSIB Nathalie Marcerou-Ramel	Le directeur de l'ENSATT Laurent Gutmann
	Le président-directeur général du CNRS Antoine Petit

En partenariat avec :

Le président-directeur général de l'Inserm Didier Samuel	Le président-directeur général de l'INRAÉ Philippe Manguin
	Le président-directeur général d'INRIA Bruno Sportisse



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Service de la stratégie
de contractualisation,
du financement et de
l'immobilier

Sous-direction
du dialogue stratégique avec les établissements

Département
du Dialogue stratégique contractuel

DGESIP B1-1

n° **D2023-010376**

Affaire suivie par :

Renaud Sauvage

Tél : 01 55 55 65 22

Mél : renaud.sauvage@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes

75231 Paris SP 05

Paris, le **24 NOV. 2023**

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'universités et établissements, Université
de Lyon

s/c de Monsieur le recteur de la région
académique Auvergne-Rhône Alpes,
recteur de l'académie de Lyon, chancelier
des universités

Objet : Dialogue contractuel avec la ComUE Université de Lyon. Volet commun du contrat de site lyonnais et stéphanois pour transmission aux instances.

PJ : 1

Je vous prie de trouver ci-joint, à l'issue de nos différents échanges, une version stabilisée contrat de site lyonnais et stéphanois.

Ce document, accompagné des jalons des indicateurs et de suivi du contrat complétés par la ComUE, aura vocation à être soumis pour approbation à vos instances après avoir été communiqué pour avis aux C.A. de ses établissements membres.

Je vous remercie de me faire part des résultats de la consultation de ces instances, mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La cheffe du département
du dialogue stratégique contractuel

Françoise PROFIT